Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_144-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

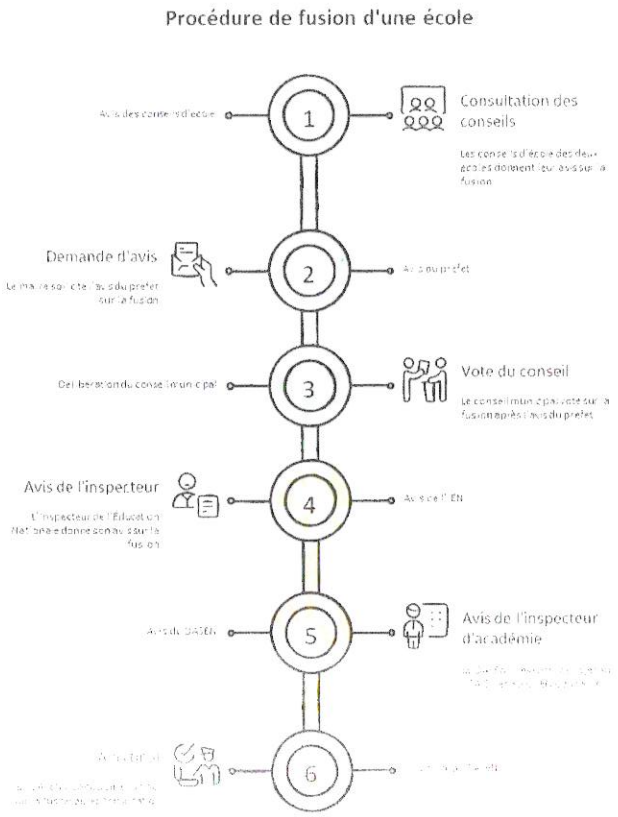
Délibération n° 2026-144 : Fusion administrative des 2 écoles : point d'information
Rapporteur : Mme Sandrine PAUL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du projet de fusion des 2 écoles sur le site rénové de l'école Pierre Le Lec, des échanges ont eu lieu entre la commune, l'inspection académique et les enseignants des 2 écoles sur une fusion administrative pour la rentrée de septembre 2027.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_144-DE

Cette démarche est conduite en lien avec les services de l'Etat et se décline comme suit :



Source : Inspection académique du Finistère

Concernant Audierne, le planning prévisionnel pourrait se décliner comme suit :

- Septembre 2026 : Courrier au préfet : demande d'avis sur la fusion administrative :
- Novembre 2026 : avis consultatif des conseils d'école ;
- Délibération en conseil municipal de fin d'année.
- Février – mars 2027 : CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale)
- Juin 2027 : nomination du directeur
- Septembre 2027 : fusion administrative :
    - 2 sites géographiques ;
    - 1 directeur.ice.
- Janvier / février 2028 : une école à Pierre Le Lec avec un directeur.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la présentation de la fusion administrative.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD